

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois-illegitimes-des-actes-de-profanation-des/article/terrorisme-et-immigration-une-enieme-loi-ne-sert-a-rien-il-faut-donner-la>

Terrorisme et immigration : une énième loi ne sert à rien, il faut donner la parole aux Français

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -
Date de mise en ligne : mercredi 28 avril 2021

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Terrorisme et immigration : une énième loi ne sert à rien, il faut donner la parole aux Français

« Chaque nouvel attentat voit la mise en place des mêmes réactions. Et celui de Rambouillet, qui a vu l'assassinat horrible par un islamiste tunisien de Stéphanie, une agente administrative de police âgée de 49 ans et mère de deux enfants, ne déroge malheureusement pas à cette règle. Passé le légitime moment d'émotion et les déclarations tonitruantes auxquelles les Français sont désormais habitués, le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, a dégainé son arme fatale : une nouvelle loi !

Pourtant, pas si nouvelle cette loi, puisqu'il s'agit, en réalité, d'un texte qui était déjà dans « les tuyaux » et qui vise simplement à pérenniser des mesures qui étaient contenues dans la loi antiterroriste de 2017 et la loi sur le renseignement de 2015. En quelque sorte, du neuf avec du vieux !

Le projet de loi en question qui sera présenté en Conseil des ministres mercredi prochain contient diverses mesures déjà évoquées au cours des derniers mois. Durcissement de la surveillance des radicalisés et des sortants de prison, prise en compte des profils psychiatriques - encore que, sur ce dernier point, on se demande comment il sera compatible avec le respect du secret médical -, confirmation des visites domiciliaires (perquisitions) administratives ou encore pérennisation du recours aux algorithmes, c'est-à-dire du traitement des données de connexion par les services de renseignement.

Bien entendu, on ne peut, a priori, que se réjouir des moyens juridiques supplémentaires qui sont donnés, à l'occasion de chaque attentat islamiste, aux services de police. Mais force est de constater que le recul de nos libertés individuelles, nécessairement impactées par une législation d'exception de plus en plus contraignante, ne fait que pénaliser davantage les Français sans apporter de réelles solutions au terrorisme. Le pouvoir en place tente de soigner les effets mais ne combat nullement les causes !

Il n'est plus un mystère depuis longtemps que le terrorisme islamiste, et les nombreux attentats meurtriers qu'il a générés, prend pour une large part sa source dans une immigration hors de contrôle. À cet égard, l'attentat de Rambouillet est significatif du laxisme généralisé qui s'est installé en France en la matière. Ainsi, l'auteur de l'attentat, entré irrégulièrement dans notre pays il y a dix ans, a-t-il pu, malgré une ordonnance de reconduite à la frontière prononcée contre lui à cette époque, se maintenir dans la clandestinité pour, finalement, être régularisé sans autre forme de procès en 2019. Véritable récompense pour tout étranger qui sait se maintenir sur notre sol en violation de nos lois, cette régularisation est en réalité la consécration du puissant échec de notre (non-)politique migratoire.

À l'instar de ce Tunisien assassin, combien sont-ils, aujourd'hui, à demeurer dans l'ombre et, pour certains, à attendre le moment propice du passage à l'acte terroriste ?

Il est clair, désormais, qu'une lutte efficace contre le terrorisme, et d'une façon générale contre la criminalité

Terrorisme et immigration : une énième loi ne sert à rien, il faut donner la parole aux Français

qui gangrène notre pays, ne peut plus que passer par un renforcement drastique du contrôle de nos frontières. Dépossédés des leviers d'une politique migratoire efficace par des juridictions internationales hors-sol, mais aussi par des juridictions internes « idéologisées », nos gouvernants ont abdiqué, livrant le pays au terrorisme et à la criminalité organisée.

Devant le défi à relever, c'est désormais au peuple de décider. Comme souhaite le faire Marine Le Pen si elle est élue présidente de la République, il faut donc organiser un référendum afin de connaître la volonté des Français en la matière. Seule cette initiative permettra de s'affranchir de juridictions et de juges irresponsables qui nous conduisent au chaos. Alors, peut-être, pourrons-nous mettre un terme à ces tueries ignobles. »

Site source :

[bvoltaire](#)